

Guéret, le 28 juin 2021

Mesdames et Messieurs les maires et présidents d'établissements publics de coopération intercommunale,

Mesdamès et Messieurs les responsables de France Services et Maisons de Services au Public,

Après une expérimentation de deux ans dans quatorze départements, le Pass culture est élargi à l'ensemble du territoire national.

Il est désormais accessible via l'application « Pass culture » téléchargeable sur les plateformes Appstore (Ios) ou Playstore (Android).

Le Pass culture alloue aux jeunes de 18 ans un chèque culture de 300 € utilisable pendant 24 mois.

Le Pass peut être dépensé en biens culturels (disques, livres, instruments de musique), en billets (spectacle, concert, cinéma, musée). Il peut également permettre de financer des services numériques (jeux vidéo, presse et musique en ligne), du matériel ou des cours de disciplines artistiques.

Si les achats peuvent être réalisés partout en France, l'application permet de géolocaliser les acteurs et lieux culturels de proximité. 14 acteurs et partenaires culturels creusois sont d'ores et déjà impliqués dans la démarche.

Une communication a été réalisée auprès des établissements scolaires afin de toucher les élèves avant leur départ en vacances.

Mais tous les jeunes de 18 ans ne sont pas scolarisés, certains travaillent.

Aussi, je vous remercie de diffuser largement l'information sur le Pass culture via vos outils de communication afin que les jeunes creusois de 18 ans – 1 100 cette année – puissent bénéficier de cette nouvelle forme d'accès à la culture.

L'enjeu est double :

- permettre l'accès, le renforcement et la diversification des pratiques culturelles,
- soutenir la reprise de l'activité des acteurs culturels creusois, identifiés grâce à la géolocalisation. Les livraisons à partir de sites internet sont ainsi exclues au profit d'un système de retrait en magasin.

Vous trouverez, en pièce-jointe, une brochure sur le Pass culture que je vous remercie de mettre à disposition des jeunes.

Dès l'année prochaine, le dispositif sera élargi aux collégiens (25 € par an) et aux lycéens (50 € par an) dans le cadre de projets collectifs.

Veuillez agréer, Mesdames et messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

La Préfète  
  
Virginie DARPHEUILLE



**MINISTÈRE  
DE LA CULTURE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

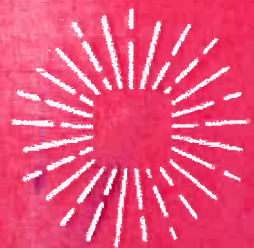


**PRÉFÈTE  
DE LA CREUSE**

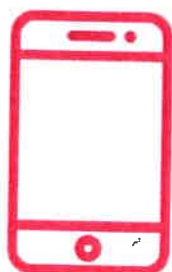
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**en 2021, le pass Culture**  
**étendu à toute la France**

**pass  
Culture**



# Le pass Culture est pour toi



Le pass Culture est une application gratuite pour les jeunes de 18 ans résidant en France sur laquelle tu disposes de **300 € pendant 24 mois** pour que tu puisses découvrir et diversifier tes pratiques culturelles.

Le pass Culture te propose, sur une même plateforme, un maximum d'offres physiques et d'activités culturelles dont tu peux profiter autour de chez toi, grâce à la **géolocalisation** ainsi que des offres numériques à réserver directement sur l'application.

## le pass Culture... une large offre culturelle

### places et abonnements



de spectacle vivant, de cinéma, de concert, de médiathèque, de festivals...

### cours, ateliers, matériel



cours de danse, de théâtre, de musique, matériel beaux-arts

### biens matériels



livres, BD, DVD, disques, vinyles, œuvres d'art, instruments de musique...

### biens numériques



jeux vidéo et musique en ligne, SVOD et ebooks, abonnements à la presse en ligne

*Dépense limitée à 100€*

### rencontres



avec les artistes, conférences, dédicaces, répétitions de spectacles, découvertes des métiers...

### visites



de musées, de lieux historiques, de centres d'art...

## **Déjà 14 acteurs culturels et partenaires creusois impliqués :**

- Le **Centre d'art EMR** - Espace Monet Rollinat à Fresselines
- La Librairie **Au fil des pages** à Guéret
- La Librairie **La Licorne** à Aubusson
- La Librairie **Les belles images** à Guéret
- Le Centre d'interprétation du patrimoine, **hôtel Lépinat** à Crozant
- L'**Ecomusée** Tuilerie de Pouligny à Chéniers
- La **Micro folie** de la Souterraine
- La **Cité internationale de la tapisserie** à Aubusson
- Le Centre culturel **La Métive** au Moutier-d'Ahun
- La **Guérétoise de spectacle**, centre culture à Guéret
- L'Association **Cordes et compagnie** à Saint-Maurice-la-Souterraine
- La ville de Guéret
- La ville de la Souterraine
- La communauté de communes du Pays Dunois

**et beaucoup d'autres à venir.....**

## le pass Culture pour les jeunes

Vous êtes dans l'année de vos 18 ans et vous résidez en France depuis au moins un an ? Téléchargez l'application et inscrivez-vous. Votre crédit de 300€ est valable 24 mois.



## le pass Culture Pro pour valoriser l'offre des acteurs culturels auprès d'un public jeune

Si vous êtes un acteur culturel présent en France (une structure publique, privée ou associative), proposant des activités culturelles gratuites ou payantes et que vous souhaitez promouvoir votre programmation, inscrivez-vous et gérez vos offres via un espace dédié.



Inscrivez-vous sur  
[pro.passculture.beta.gouv.fr](https://pro.passculture.beta.gouv.fr)



## support et contacts

Pour toute question, écrivez nous à [support@passculture.app](mailto:support@passculture.app)  
ou rendez-vous sur le site [pass.culture.fr](https://pass.culture.fr)

Pour toutes les demandes presse, écrivez-nous à  
[service.presse@passculture.app](mailto:service.presse@passculture.app)

Suivez-nous [@passcultureofficiel](https://www.instagram.com/passcultureofficiel)



[@pass\\_Culture](https://www.facebook.com/pass_Culture)



[@pass.culture](https://www.instagram.com/pass.culture)



Le dispositif est géré par la SAS pass Culture, filiale de l'État et de la Caisse des Dépôts et Consignations (banque des territoires)